



**HAL**  
open science

# Le plagiat comme pratique informationnelle : le rôle méconnu des professeurs-documentalistes et bibliothécaires dans la formation des étudiants pré-universitaires

Alexandra Bally

## ► To cite this version:

Alexandra Bally. Le plagiat comme pratique informationnelle : le rôle méconnu des professeurs-documentalistes et bibliothécaires dans la formation des étudiants pré-universitaires. 2ème Colloque International de Recherche et Action sur l'Intégrité Académique. " Les nouvelles frontières de l'intégrité ", IRAFPA, Jun 2022, Coimbra (Portugal), Portugal. pp.333-342, 10.56240/cmb9930 . hal-03941005

**HAL Id: hal-03941005**

**<https://hal.science/hal-03941005>**

Submitted on 16 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# Le plagiat comme pratique informationnelle : le rôle méconnu des professeurs-documentalistes et bibliothécaires dans la formation des étudiants pré-universitaires.

*Alexandra Bally*

---

**Mots-clés:** centre de documentation, lycée, professeur-documentaliste, bibliothèque universitaire, bibliothécaire, université, éthique informationnelle, copier-coller, plagiat, formation, cadre institutionnel, pratiques informationnelles

**Keywords:** school library, high school, teacher-librarian, university library, librarian, university, informational ethics, copy-paste, plagiarism, training, institutional framework, information practices

**Résumé :** La recherche sur internet et le copier-coller sont aujourd'hui des pratiques informationnelles généralisées dans le contexte scolaire du lycée et de l'entrée à l'université. Cet article porte sur le rôle et la mission pédagogique des professeurs-documentalistes en Centre de documentation et d'information (CDI) de lycée et des bibliothécaires en bibliothèque universitaire dans le cadre éducatif institutionnel pré-universitaire français concernant spécifiquement la notion de plagiat. L'analyse des premiers résultats nous montre que l'expertise des professeurs-documentalistes et des bibliothécaires-formateurs n'est pas généralisée à tous les élèves/étudiants, ne pouvant contribuer pleinement aux attendus de leur curriculum informationnel éthique (respect du droit d'auteur et prévention du plagiat). Nous donnerons quelques pistes de compréhension expliquant le décalage entre le cadre prescriptif ambitieux du lycée, de l'entrée à l'université, et l'action des professeurs-documentalistes ainsi que des bibliothécaires.

**Abstract:** The Internet researches and copy pastes are nowadays widespread information practices in the school context of high school and university entrance. This article focuses on the role and pedagogical mission of high school teachers-librarians and university librarians in the French pre-university institutional educational framework concerning specifically the notion of plagiarism. The analysis of the first results depicts us that the expertise of teachers-librarians and librarians is not generalized to all students, not being able to fully contribute to the expectations of their ethical informational curriculum (respect of copyright and prevention of plagiarism). We will give some clues to explain the gap between the ambitious prescriptive framework of high school, university entrance, and the actions of library-teachers and librarians.

---

Publié dans *Actes du 2ème Colloque IRAFPA*, 2022, 333-342

<https://doi.org/10.56240/cmb9930>

Tout droit de reproduction réservé

## Introduction

Les élèves concernés par ce travail de recherche sont d'une part des lycéens (niveau secondaire en France) et d'autre part, des étudiants primo-entrants en première année de licence (L1) à l'université. Dans le cadre de leur travail scolaire, les élèves sont amenés à s'informer et rechercher des informations. Ils ont ainsi recours à des pratiques informationnelles, expression utilisée au pluriel car elle désigne « la manière dont l'ensemble de dispositifs, des sources, des outils, des compétences cognitives est effectivement mobilisé dans les différentes situations de production, de recherche, traitement de l'information. » (Ihadjadène et Chaudiron, 2008, p. 191).

Ainsi l'élève peut avoir la tentation du copier-coller voire du « copier-coller-imprimer » (Eyries, 2011), terreau du plagiat. Or le plagiat universitaire prendrait sa source dans le secondaire (Audet 2011). En effet, le plagiat est introduit à travers la technique du copier-coller (Guénée, 2008). Il est ainsi urgent d'informer et de former, c'est pourquoi, nous nous intéresserons aux professionnels directement concernés par la formation informationnelle éthique des lycéens et des étudiants primo-entrants à l'université.

Dans quelle mesure, en effet, la mise en œuvre de l'expertise des professeurs-documentalistes dans les CDI<sup>1</sup> de lycées et des bibliothécaires dans les BU<sup>2</sup> enrichit-elle le curriculum informationnel éthique (Serres, 2006) du lycéen primo-entrant à l'université ? Nous interrogerons la notion de l'éthique associée à la recherche informationnelle au lycée et à l'université.

Nous tenterons dans une première partie de donner les contours de mésusages (Dioni, 2008), de la notion de plagiat au niveau pré-universitaire, de l'éthique informationnelle dans ce contexte et présenterons les fonctions et rôles des professeurs-documentalistes et des bibliothécaires dans cet écosystème pré-universitaire. L'objet de la deuxième partie sera de présenter les modèles conceptuels, de définir les concepts convoqués dans cet article et de présenter les différentes méthodologies mises en œuvre pour le recueil de données. L'analyse des premiers résultats sera présentée dans une troisième partie.

## Rôle des professeurs-documentalistes et des bibliothécaires dans la formation aux pratiques informationnelles éthiques

Ces deux types de professionnels ont une mission pédagogique. Les professeurs-documentalistes sont titulaires d'un concours : le CAPES<sup>3</sup>. Dans le référentiel des

---

<sup>1</sup> CDI : Centre de Documentation et d'Information

<sup>2</sup> BU : Bibliothèque universitaire

<sup>3</sup> CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du second degré

compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, ils ont les mêmes obligations qu'un professeur de discipline : « Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias » (MEN, 2013, p.7). Les étudiants de Master MEEF<sup>4</sup> Documentation sont formés, et sensibilisés aux questions de respect du droit d'auteur tant lors de leur formation que pour leur future pratique professionnelle<sup>5</sup>. Quant aux bibliothécaires-formateurs, former est un enjeu prioritaire auprès des étudiants primo-entrants à l'université (Coline, 2019). Intégrés par concours pour exercer au sein de la bibliothèque universitaire, ils sont formés pour sensibiliser les étudiants au respect du droit d'auteur et à la prévention du plagiat (ADBU, 2022, point 42).

Après avoir introduit le profil des professionnels de l'information, nous allons revenir sur les notions de mésusages (Dioni, 2008) de plagiat favorisé par le numérique au cœur du besoin de formation dont il est question dans cet article.

Le plagiat a une histoire développée avec précision (Maurel-Indart, 2011). En reprenant simplement les définitions du Petit Robert 1 (Robert, 1989), le plagiat est considéré comme du « vol littéraire ». Le CNRTL propose par métonymie cette définition : « œuvre faite d'emprunts ; reproduction non avouée d'une œuvre originale ou d'une partie de cette dernière. » (Plagiat, n.d.). Il aurait augmenté à l'université avec l'usage croissant du web. Or le copier-coller et la tricherie scolaire sont des habitudes acquises au collège (48,3%) et au lycée (35,6%) (Troger, 2010). Ces habitudes de tricherie scolaire impacteraient la fréquence de la tricherie universitaire (Guibert et Michaut, 2009, p.44).

Dès 2009, est évoqué le concept de curriculum documentaire depuis le primaire jusqu'à l'université afin qu'il soit réinvesti durablement sur le long terme (Chapron et Delamotte, 2009). Or le curriculum informationnel éthique tel qu'il est envisagé dans ce travail de recherche convoque, au-delà des pratiques informationnelles, les notions de vertus (Stückelberger, 2021). Ainsi, par extension, la formation permettrait à chacun de développer des vertus informationnelles en supposant que ces vertus s'inscrivent dans le champ des valeurs informationnelles, valeurs qui donneraient un cadre d'action à l'agir informationnel. Les vertus seraient alors des

---

<sup>4</sup> MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation, et de la Formation

<sup>5</sup> Entretiens menés avec les responsables de Master MEEF des INSPE Lille (dec 2021) et Amiens (janv 2022)

repères de comportement individuel et les valeurs, des principes partagés par les institutions. En d'autres termes, les institutions scolaires pré-universitaires telles que l'école, le collège, et le lycée doivent incarner les valeurs de l'éthique informationnelle pour les élèves, enseignants, encadrants, parents et mettre en œuvre une formation à l'éthique informationnelle développant les vertus nécessaires pour devenir intègres dès l'entrée à l'université.

La question de la définition du curriculum est paradoxale dans la mesure où, d'une part, les Sciences de l'Information et de la Communication ne sont pas intégrées comme une discipline dans l'enseignement secondaire en France et d'autre part, avec les réformes successives du collège et du lycée, l'EMI<sup>6</sup> est l'affaire de tous. Elle doit en effet être prise en charge de façon transversale par les enseignants de discipline et les professeurs-documentalistes pour que les enseignements se nourrissent de l'EMI et pour que l'EMI enrichisse les disciplines (Eduscol, 2022), en s'appuyant sur un Vademecum (MEN, 2022). En recherchant le mot "plagiat" dans ce document, le terme n'apparaît pas. Le droit d'auteur est abordé à deux reprises seulement et de façon succincte (p. 87). Or, nous savons à quel point la formation est nécessaire pour éduquer les plagiaires et les plagieurs (Bergadaà, 2013).

### **Cadre théorique et méthodologique : présentation du SCN, du *Berrypicking* et méthodologie de recueil de données**

Cette étude prend appui sur deux modèles conceptuels : le modèle de l'utilisation de Stratégies de Créacollage Numérique-SCN (Peters et Gervais, 2016) mis à jour (Peters, 2021) englobant tout le processus de création depuis la recherche d'information jusqu'à la rédaction et le *Berrypicking* (Bates, 1989), concept clé pour la recherche d'information. Créé en 1989 par Marcia J. Bates, le modèle *Berrypicking* est une approche cognitive décrivant les stratégies et tactiques de l'utilisateur « chercheur-cueilleur » que nous avons choisi d'intégrer dans le modèle de SCN.

Les méthodologies conçues pour ce travail de recherche<sup>7</sup> enrichissent un recueil de données, composé d'entretiens, d'enquêtes, d'un corpus de textes et d'une expérimentation sur 2021-2022 et 2022-2023 respectant le RGPD<sup>8</sup>. Les entretiens réalisés concernent des bibliothécaires-formateurs et des responsables de Master

---

<sup>6</sup> EMI : Education aux Médias et à l'Information

<sup>7</sup> Recueil de données en cours mené par Alexandra Bally dans les académies d'Amiens et de Lille concernant l'Université de Lille, d'Amiens (UPJV), d'Artois (Arras), le lycée Saint Paul de Lens et les lycées & Campus Sacré Cœur d'Amiens.

<sup>8</sup> RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

MEEF Documentation. Les enquêtes s'intéressent aux élèves (lycéens et étudiants), aux professeurs-documentalistes, aux enseignants de disciplines et aux directeurs de lycée. Le corpus de texte est composé de manuels scolaires, de textes officiels et de guides des études universitaires. Une expérimentation en lycée et en première année de licence portant sur le droit d'auteur et l'impact de la consigne de l'enseignant est en cours en 2021-2022.

L'EMI a été intégrée petit à petit dans le PIX<sup>9</sup> en 2019, les programmes scolaires du lycée (Joubaire, 2017), les textes officiels et dans les réformes du collège en 2015 et du lycée en 2019. Dans la présentation détaillée de la circulaire sur le parcours citoyen de l'élève (BOEN, 2016), aucune mention n'est faite, du respect du droit d'auteur, de la propriété intellectuelle, ni de la prévention aux conduites non éthiques telles que le plagiat.

En se limitant aux textes officiels d'une discipline (Histoire en lycée général), l'examen montre qu'aucun élément ne porte sur le respect du droit d'auteur que ce soit pour la Seconde (MEN, 2019), pour la Première (MEN, 2019) et pour la Terminale (MEN, 2019). Malgré la réforme du lycée, la réédition des manuels scolaires, l'apparition du Grand Oral, nouvelle épreuve du Baccalauréat et le renforcement institutionnel de l'EMI, l'Institution n'a pas accru la place de la sensibilisation aux pratiques informationnelles éthiques (mention des sources, recours à la citation et bibliographie), très peu évoquée dans les nouveaux manuels scolaires. Pour exemple, la grille de notation officielle de l'épreuve du Grand Oral du baccalauréat (Eduscol, 2020) ne mentionne pas la citation des sources comme critère d'évaluation. Il est en effet difficile pour un élève de restituer ses références bibliographiques puisque cette épreuve se déroule sans notes exceptées celles qu'il aura produites lors du temps de préparation précédant l'épreuve.

## Présentation des premiers résultats

Les premiers résultats du recueil de données sont issus des entretiens avec les bibliothécaires, les responsables de Master MEEF et de l'enquête auprès des professeurs-documentalistes des académies d'Amiens et de Lille. Ils nous montrent que l'expertise des professeurs-documentalistes et des bibliothécaires n'est pas généralisée à tous les élèves/étudiants, ne pouvant contribuer pleinement aux attendus de leur curriculum informationnel éthique (respect du droit d'auteur et prévention du plagiat). Nous donnerons quelques pistes de compréhension expliquant le décalage entre le cadre prescriptif ambitieux du lycée, de l'entrée à l'université, et leur action.

---

<sup>9</sup> PIX : certification de compétences numériques en France (<https://pix.fr/>)

Quatre bibliothécaires en charge de la formation auprès des usagers dans les BU de Lille, Arras et Amiens ont été interrogés. Les entretiens menés étaient semi-directifs selon la méthode de l'interview (De Ketele et Roegiers, 2015), technique qualitative sous forme d'un dialogue guidé par « quelques questions à poser en guise de points de repère » (p.14). Ils ont permis d'éclairer l'hypothèse selon laquelle tous les étudiants primo-entrants en première année à l'université sont accueillis en BU mais ne reçoivent pas une formation spécifique pour prévenir le plagiat et les sensibiliser au respect du droit d'auteur.

Les responsables de Master MEEF Documentation rencontrés considèrent qu'en Master, ces questions de respect du droit d'auteur et de prévention du plagiat ont été vues au préalable et sont acquises. De plus, ils ont des cours spécifiques pour le parcours Documentation, dont un sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Même s'il n'y a pas de cours sur la manière d'enseigner le droit d'auteur et la prévention du plagiat aux élèves, ils bénéficient d'une sensibilisation plus globale intégrée à la culture de l'information à l'INSPE<sup>10</sup> de l'UPJV<sup>11</sup> de Lille.

Une enquête a été menée auprès des professeurs-documentalistes exerçant en lycées dans les académies de Lille (72%) et d'Amiens (28%). Les 54 réponses (sur environ 318 professeurs-documentalistes) nous indiquent que 79% des professeurs-documentalistes abordent la question du droit d'auteur, du plagiat et de la citation des sources lors des séances avec les élèves. Sur les 79% des professeurs-documentalistes qui abordent ces questions, 72% le font quel que soit le niveau des élèves et 21% déclarent ne pas le faire systématiquement. De manière générale, lorsque les élèves travaillent au CDI<sup>12</sup>, le professeur-documentaliste rappelle aux élèves de noter les sources à 87% et au besoin leur montre comment faire (83%). Ils estiment que les élèves ont besoin de formation sur les pratiques informationnelles éthiques (94%), d'autant plus que 48% considèrent que les élèves ne comprennent pas le sens de la citation des sources. Les élèves ont le droit d'imprimer leurs travaux au CDI (85%) mais seulement 17% des professeurs-documentalistes déclarent vérifier que les sources sont notées. Lors des partenariats entre le professeur-documentaliste et des enseignants de disciplines, la citation des sources ne fait pas toujours partie des critères d'évaluation (seulement 46%). 63 % des professeurs-documentalistes ont déjà été sollicités pour intervenir sur ces questions de compétences informationnelles éthiques en classe. Même si 47 % des professeurs-documentalistes se rappellent avoir eu des cours sur ces thématiques lors de leur formation initiale ou continue, 58% estiment qu'ils auraient de nouveau besoin d'une formation.

---

<sup>10</sup> INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

<sup>11</sup> UPJV : Université Picardie Jules Verne (Amiens)

<sup>12</sup> CDI : Centre de Documentation et d'Information (il en existe un dans chaque établissement du secondaire en France)



L'expérimentation en lycée et en L1 est en cours. En effet, elle vise à répondre à l'hypothèse selon laquelle la consigne de l'enseignant est déterminante pour que l'élève respecte le droit d'auteur dans ses devoirs faits à la maison. Dans la mesure où les lycéens sont mineurs, où les étudiants sont majeurs, où le RGPD encadre la protection des données, où le corpus est composé de copies, il est nécessaire d'établir des conventions pour garantir une démarche éthique de cette recherche. En effet, les élèves (et/ou leurs représentants légaux) doivent consentir à participer à cette expérimentation et être bien informés que les copies sont anonymisées avant analyse, copies qui n'ont pas toutes été mises à disposition. A ce stade de l'étude, il n'a pas été possible d'intégrer les enquêtes auprès des lycéens et des étudiants ni les entretiens avec les directeurs de lycées, qui seront déployés en 2022-2023.

## Conclusion

Que ce soit en lycée ou en L1 à l'université, les professeurs-documentalistes et les bibliothécaires sont compétents pour former les jeunes dans le cadre scolaire et universitaire aux compétences informationnelles éthiques. On constate qu'il n'y a pas de contrainte à former tous les lycéens/étudiants au respect du droit d'auteur et à la prévention du plagiat. La formation est plutôt négociée dans le cadre de partenariats, de projets et de préparation au Grand Oral en lycée. Pour les L1, elle est plutôt négociée selon des accords et des partenariats avec les enseignants-chercheurs, les UFR<sup>13</sup>, les UE<sup>14</sup> transversales. L'UFR HGP<sup>15</sup> de l'Université d'Artois propose un module spécifique obligatoire en L1 (HGP, 2021) signalé dans sa maquette afin de développer spécifiquement ces compétences informationnelles éthiques chez les étudiants de L1. La formation est donc tributaire des moyens dont disposent respectivement la BU et le CDI. En effet, cette dynamique dépend de la volonté à l'université des UFR, des présidents d'universités, au lycée des directeurs, pour intégrer ce type de formation dans les maquettes et les emplois du temps. Nous avons pu voir que le cadre institutionnel ne garantit pas suffisamment de visibilité à la formation aux compétences informationnelles éthiques que sont le respect du droit d'auteur et la prévention du plagiat. D'ailleurs cette formation pourrait permettre aux lycéens et aux étudiants de prendre conscience de la portée de leurs clics et des conséquences de leurs copier-coller afin que cette pratique devienne une étape dans le processus d'apprentissage par la constitution d'un document de collecte qui servirait de base à la (ré)écriture de leurs travaux (Boubée, 2008).

La collecte des données et l'analyse vont se poursuivre dans le cadre de mon doctorat intitulé « Pratiques info-communicationnelles numériques scolaires et universitaires : le cas du plagiat ».

---

<sup>13</sup> UFR : Unité de Formation et de Recherche

<sup>14</sup> UE : Unité d'Enseignement

<sup>15</sup> HGP : Histoire, Géographie, Patrimoines



## Bibliographie

ADBU (2022), Référentiel de compétences informationnelles | ADBU. <https://referentiel.adbu.fr/referentiel>

AUDET L. (2011), « Les pratiques et défis de l'évaluation en ligne ». Montréal, mars 2011. REFAD. [http://archives.refad.ca/evaluation\\_en\\_ligne.pdf](http://archives.refad.ca/evaluation_en_ligne.pdf)

BATES, M. (1989). The Design of Browsing and Berrypicking Techniques for the online search interface. Online Review, (vol 13), p.407-424. <https://pages.gseis.ucla.edu/faculty/bates/berrypicking.html>

BERGADAÀ M. (2013). Tu ne plagieras, point. Cultures et Sociétés, n°28, p.18-22. <http://responsable.unige.ch/assets/files/lettre51/custebergadaa.pdf>

BOEN (2016). Actions éducatives. Le parcours citoyen de l'élève. Circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016. [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=103533](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533)

BOUBÉE N. (2008, 16-18/10). Le rôle des copiés-collés dans l'activité de recherche d'information des élèves du secondaire. Colloque « L'Éducation à la culture informationnelle », Lille.

CHAPRON, F. et DELAMOTTE, É. (2009). Vers une éducation à la culture informationnelle : jalons et perspectives. Documentaliste - Sciences de l'Information, Vol. 46(1), p. 4-11. <https://doi.org/10.3917/docs.461.0004>

COLINE (2019, 08/08). La formation des usagers des bibliothèques. Dans Wikiterritorial. <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/La%20formation%20des%20usagers%20des%20biblioth%C3%A8ques/>

DIONI C. (2008). Métier d'élève, métier d'enseignant à l'ère numérique. <https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00259563/document>

EDUSCOL (2020). Annexe 1 – Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale. Extrait du Bulletin Officiel Spécial numéro 2 du 13 février 2020. [https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm?cid\\_bo=149115](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm?cid_bo=149115)

EDUSCOL (2022, avril). Éducation aux médias et à l'information. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire. <https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>

EYRIES A. (2011). Daniel MOATI, Le numérique éducatif (1977-2009). 30 ans d'un imaginaire pédagogique officiel, Questions de Communication, (20). <https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.4000/questionsdecommunication.2207>

GUÉNÉE P. (2008). Déviance envers les médias : le culte des amateurs. LEGICOM (41), p.49-51. DOI:10.3917/legi.041.0049

GUIBERT P. et MICHAUT C. (2009, 10-12). Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires. *Revue française de pédagogie*, (169). <DOI: 10.4000/rfp.1404>

HGP (2021). Guide des études Licence Histoire. Université d'Artois. [http://www.hgp.univ-artois.fr/sites/default/files/2021-07/1\\_Guide%20des%20Etudes\\_histoire\\_2.pdf](http://www.hgp.univ-artois.fr/sites/default/files/2021-07/1_Guide%20des%20Etudes_histoire_2.pdf)

IHADJADENE, M. et CHAUDIRON, S., (2008). L'Étude des dispositifs d'accès à l'information électronique : approches croisées, Dans PAPY, F. (dir.), *Problématiques émergentes dans les sciences de l'information* (p. 183-207). Hermès-Lavoisier.

JOUBAIRE C. (2017, 01). EMI : partir des pratiques des élèves (Dossier de veille de l'IFE, n°115). ENS de Lyon. <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/115-janvier-2017.pdf>

J.O.U.E. (2018, 23/05). Le règlement général sur la protection des données – RGPD. L127 2. CNIL. <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

DE KETELE, J.M. et ROEGIERS, X (2015). *Méthodologie du recueil d'informations. Fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents.* (5<sup>e</sup> ed.). De Boeck Supérieur. ISBN 978-2-8073-0037-8

MAUREL-INDART, H. (2011). *Du plagiat.* Gallimard. ISBN 978-2-0704-4136-5

M.E.N. (2013, 18/07). *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* (MENE1315928A). Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=UIY85sTxA33Tc7E11akWXkmtqoL\\_OiPab\\_gT-xvWbPuE=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=UIY85sTxA33Tc7E11akWXkmtqoL_OiPab_gT-xvWbPuE=)

M.E.N. (2019, 22/01). *Programme d'Histoire-Géographie de seconde générale et technologique* (Annexe 1 de l'Arrêté paru au BO Spécial n°1). Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/9/spe577\\_annexe1CORR\\_1063699.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/9/spe577_annexe1CORR_1063699.pdf)

M.E.N. (2019, 22/01). *Programme d'histoire-géographie de Première générale* (Annexe 2 de l'Arrêté paru au BO Spécial). Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. [https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/93/9/spe577\\_annexe2\\_1062939.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/93/9/spe577_annexe2_1062939.pdf)

MEN (2019, 25/07). *Programme d'histoire-géographie de terminale générale* (Annexe 1 de l'Arrêté paru au Bulletin Officiel Spécial n°8). Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special8/MENE1921243A.htm>

MEN (2022, 01). *Vademecum pour l'éducation aux médias et à l'information.* Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachement>

PETERS M. (2021). Pour aller plus loin que le copier-coller, enseignons à nos étudiants à créacoller !. Recherches : Copier, emprunter, coller (75), p.63–81. ISBN 979-10-91075-24-4

PETERS M. & GERVAIS S. (2016). Littératies et créacollage numérique. Language and Literacy, 18(2), p.62–78. <https://doi.org/10.20360/G21W2H>

PLAGIAT. (n.d.). Dans CNRTL. <https://www.cnrtl.fr/definition/plagiat>

ROBERT P ; (1989). Le Petit Robert 1 : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (2171 p.). Les Dictionnaires Le Robert, ISBN 2-85036-066-X

SERRES A. (2006, 05). Maîtrise de l'information à l'université : le chantier didactique. Colloques “ Savoirs et Histoires ”, Colloque n° 1 “ Savoirs et acteurs de la formation ”, Atelier 4 : Savoirs et information- documentation, CIVIIC, Rouen, France (p. 307-314). <sic\_00177325>

STÜCKELBERGER C. (2021). Chapitre 5. Responsabiliser par l'intégrité : vers une éducation équilibrée. Introduction. Dans Bergadaà, Michelle et Peixoto Paulo (dir.). L'urgence de l'intégrité Académique (501 p.). EMS Editions. eISBN 978-2-37687-473-7. <http://univ.scholarvox.com/book/88915194>

TROGER V. (2010, 12). L'art de tricher quand on est étudiant. Sciences Humaines (221). [https://www.scienceshumaines.com/l-art-de-tricher-quand-on-est-etudiant\\_fr\\_26448.html](https://www.scienceshumaines.com/l-art-de-tricher-quand-on-est-etudiant_fr_26448.html)

---